

# RÈGLEMENT RCA09 210006-2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

### Règlement RCA09 210006-2

#### **Règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (RCA06 210006)**

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 102, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

DONNÉ À Montréal, arrondissement de Verdun, ce 9 octobre 2013.

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement